

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

au 30 juin 2026

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION & CADRE RÉGLEMENTAIRE

1.1 Objet du rapport et période couverte

1.2 Cadre réglementaire applicable

1.2.1 Règles Euronext Growth

1.3 Avertissements et principes de préparation

1.3.1 Limites

1.3.2 Hypothèses retenues

2 PRESENTATION DU GROUPE

3 RETROSPECTIF SUR LE MARCHE EN 2025

3.1 Dynamiques de production et situation en Côte d'Ivoire

3.1.1 Réalités de la campagne et volumes ivoiriens

3.1.2 Le poids des aléas climatiques et phytosanitaires

3.1.3 Concurrence des terres et mutations agricoles

3.1.4 Modernisation de la traçabilité et gouvernance

3.2 Enjeux des prix aux producteurs et répercussion

3.2.1 Volatilité des prix et revenus des exploitants

3.2.2 Le tournant du prix bord champ à 2 800 FCFA en Côte d'Ivoire

3.2.3 Défis structurels persistants

3.3 Broyages et transformation locale

3.3.1 Contraction de la transformation dans le monde

3.3.2 Sur le plan national

4 PREMIER SEMESTRE 2026

4.1 La réorganisation du calendrier de campagne et de fixation des prix

4.2 Répercussions sur la filière et les acteurs

4.3 Tableau comparatif des indicateurs clés (2024 - H1 2026)

4.4 Évolution mensuelle des prix des fèves bien fermentées (par tonne)

4.5 Trois phases majeures qui ont rythmé ces six mois.

4.5.1 Le premier trimestre (mars 2026)

4.5.2 Le printemps de la consolidation et les contrastes industriels (avril – mai 2026)

4.5.3 Le rebond de fin de semestre et l'ombre de la nouvelle campagne (juin 2026)

4.6 Le tournant de la fin d'année : Menaces climatiques, fébrilité des marchés face à El Niño

5 ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DU 1ER SEMESTRE 2026

5.1 SHOKKO : une résilience face à la flambée historique des prix des matières premières

5.1.1 Une stratégie de maintien de l'activité à bas régime face à la crise

5.1.1.1 Introduction et contexte opérationnel
5.1.1.2 Le dilemme de l'approvisionnement local (prix bord champ)
5.1.1.3 La pression baissière sur les marchés de transformation (masse de cacao)
5.1.1.4 Synthèse de l'effet de ciseaux (nov 2025 – fév 2026)
5.1.2 Bilan de la résilience
5.1.3 Harmonie avec les fournisseurs au premier semestre 2026
5.2 SOLEA : bilan et perspectives de la plantation
5.2.1 Le pivot stratégique vers une ferme 100% biologique
5.2.2 Récoltes
5.2.3 Calendrier agricole
5.2.4 Frais d'exploitation
5.3 KKO INTERNATIONAL
5.3.1 Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2025
5.3.2 Litige EHGO
5.3.3 Financement
5.3.4 Risques et incertitudes
6 SYNTHESE DES PERFORMANCES FINANCIERES
6.1 Chiffre d'affaires
6.2 Variation de juste valeur des actifs biologiques
6.3 Résultat opérationnel
6.4 Éléments financiers et résultat net
6.5 Analyse des risques et perspectives
7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE
7.1 Projet de création d'une entité dédiée à la production de chocolat
7.2 SOLEA : transition vers le 100% biologique
7.3 Risques à surveiller
8 PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2026
8.1 SHOKKO : Évolution des prix et reprise de l'activité de transformation
8.1.1 Des perspectives de fin d'année portées par l'optimisation des flux
8.1.2 Le plan d'amélioration industrielle
8.2 SOLEA : transition vers le 100% biologique
8.3 Perspectives et préparation au « Hard Landing » d'El Niño
8.4 Contraintes réglementaires de traçabilité et durabilité (EUDR)
TABLEAU : ÉTAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL
TABLEAU : ÉTAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE
TABLEAU : ÉTAT CONSOLIDE DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE
9 INFORMATIONS GÉNÉRALES

10 APPLICATION DES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES ET RETRAITÉES
10.1 Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe
10.2 Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur
11 GESTION DES RISQUES
11.1 Risques opérationnels et sectoriels
11.2 Risques liés aux droits fonciers
11.3 Risque pays
11.4 Risque de marché
11.5 Risques financiers
11.5.1 Risque de change
11.5.2 Risque de liquidité
11.6 Risques juridiques et contentieux
11.7 Mesures de gestion des risques
11.8 Incertitudes sur les perspectives à venir
12 CHIFFRES D'AFFAIRES
13 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES
14 RÉSULTAT FINANCIER
15 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT
16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES
17 ACTIFS BIOLOGIQUES
18 CAPITAUX PROPRES
19 ACTIFS COURANTS
20 PASSIFS COURANTS
21 DETTES FINANCIÈRES
21.1 Emprunt obligataire « SOLEA 7,20 % 2023-2031 »
22 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES
22.1 Prêts consentis par des parties liées
22.2 Rémunération des principaux dirigeants
23 MODALITÉS DE DIFFUSION, AUDIT ET RESPONSABILITÉ
23.1 Dépôt et publication (AMF / site / Euronext)
23.2 Déclaration de responsabilité
23.3 Absence de rapport d'audit / revue limitée
23.4 Date de validation et signatures



RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2026

1 INTRODUCTION & CADRE RÉGLEMENTAIRE

1.1 Objet du rapport et période couverte

Le présent rapport semestriel d'activité présente les comptes consolidés intermédiaires de KKO INTERNATIONAL et de ses filiales pour la période du 1er janvier au 30 juin 2026, ainsi que les faits marquants du semestre, l'évolution de la situation financière, les principaux risques et incertitudes, les événements post-clôture et les perspectives du Groupe.

Les comptes consolidés intermédiaires, arrêtés par le Conseil d'administration le 29 octobre 2026, sont établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne et conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » (voir la section « Informations générales »).

1.2 Cadre réglementaire applicable

1.2 Règles Euronext Growth

En tant qu'émetteur dont les titres sont admis aux négociations sur Euronext Growth Paris, KKO INTERNATIONAL se conforme également aux dispositions spécifiques de ce marché, notamment en matière de :

- Calendrier de publication des informations financières (communiqué semestriel dans un délai de quatre mois après la clôture de la période).
- Transparence et égalité d'accès à l'information pour l'ensemble des investisseurs.
- Respect des obligations de diffusion effective et intégrale de l'information réglementée via un diffuseur professionnel habilité et publication sur le site Internet de l'émetteur.

La société publiera son rapport financier semestriel dans un délai maximal de quatre (4) mois après la clôture du semestre, assurera la diffusion intégrale et simultanée de l'information réglementée via un diffuseur professionnel habilité, et garantira l'égalité d'accès à l'information pour l'ensemble des investisseurs.

1.3 Avertissements et principes de préparation

1.3.1 Limites

Les informations financières présentées dans ce rapport couvrent la période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026 et doivent être lues en tenant compte de leur caractère intermédiaire.

Les états financiers semestriels ne comprennent pas l'ensemble des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Certaines données présentées reposent sur des estimations et des jugements de la direction à la date d'arrêté des comptes, susceptibles d'évoluer en fonction de la conjoncture économique, des prix du cacao, des conditions climatiques et de l'évolution réglementaire en Côte d'Ivoire.

1.3.2 Hypothèses retenues

Les comptes intermédiaires ont été établis sur la base des hypothèses suivantes :

- Continuité d'exploitation : les comptes intermédiaires consolidés au 30 juin 2026 ont été établis sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation. La direction a arrêté un plan de trésorerie prévisionnel sur un horizon de douze mois qui démontre la capacité du Groupe à faire face à ses échéances à court terme, en dépit d'une trésorerie de 1,0 M€ à la clôture, des décaissements liés aux passifs courants (notamment la part de l'emprunt obligataire et le solde du litige EHGO) et de la consommation opérationnelle du semestre. Cette capacité repose sur l'optimisation des flux d'exploitation en cours, la maîtrise des coûts et, de manière déterminante, sur le soutien financier et stratégique pérenne apporté par l'actionnaire de référence, le Groupe Lacasa, dont la récente augmentation de capital de 4,68 millions d'euros finalisée au premier semestre atteste de l'engagement ferme à accompagner le développement et l'équilibre financier du Groupe.

- Perspectives de production : les prévisions de récolte et de ventes reposent sur des données agronomiques disponibles à la date d'arrêté et sur des prix moyens observés sur le marché international du cacao.

- Taux de change et de financement : les hypothèses de conversion en euros des flux libellés en FCFA reposent sur les cours de change en vigueur à la clôture, sans anticiper de rupture de la parité fixe entre l'euro et le franc CFA.

- Événements postérieurs à la clôture : aucun événement de nature à remettre en cause les hypothèses retenues n'a été identifié à la date d'établissement de ce rapport.

Les principes comptables appliqués sont décrits dans les sections « Informations générales » et « Application des normes et interprétations nouvelles et retraitées ».

2 PRESENTATION DU GROUPE

KKO INTERNATIONAL est une société anonyme de droit français enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIRET 841 862 287 00015 dont le siège social est situé 9, avenue Hubert Germain (anciennement avenue du Général Bugeaud), 75116 Paris.

Le « groupe » est constitué de :

- **KKO INTERNATIONAL : la Société** cotée sur Euronext Growth Paris.

- **SHOKKO**, détenue à 100 % par la société SOLEA, société anonyme de droit ivoirien dont le siège social est situé à Cocody, Riviéra 3, Allabra – Abidjan 06 (CÔTE D'IVOIRE), immatriculée au Registre du Commerce d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-2019-B-19166.

- **SOLEA**, (Société de Logistique et d'Exploitation Agricole), société anonyme de droit ivoirien dont le siège social est situé à Bocanda BP 123, enregistrée au Registre du Commerce d'Abidjan sous le numéro 11 11 792 L, dont KKO INTERNATIONAL détient 99,94 % des actions ;



3 RETROSPECTIVE SUR LE MARCHE EN 2025

L'année civile 2025 s'est révélée être une période hautement complexe et contrastée pour l'économie cacaoyère mondiale, faisant suite aux pics de panique de fin 2024. Si les cours internationaux avaient atteint des sommets historiques en raison de graves déficits structurels, de la baisse drastique des stocks mondiaux et de perturbations climatiques, *l'année 2025 a été marquée par une tendance progressive à la décélération et au rééquilibrage*. Tout au long de l'année 2025, les marchés ont oscillé sous l'effet conjugué d'une contraction de la demande mondiale (phénomène de destruction de la demande et recul des broyages dans les grands pôles de transformation), d'une amélioration relative de l'offre et d'une volatilité persistante dictée par les incertitudes macroéconomiques et climatiques

3.1 Dynamiques de production et situation en Côte d'Ivoire

3.1.1 Réalités de la campagne et volumes ivoiriens

Tout au long de l'année civile 2025, la filière ivoirienne a dû naviguer entre les soubresauts de la fin de la campagne 2024/2025 et le lancement de la récolte 2025/2026 en septembre-octobre 2025. Avec une production nationale s'établissant globalement autour de 1,68 à 1,75 million de tonnes selon les estimations de référence de l'ICCO et des services spécialisés, la Côte d'Ivoire a confirmé sa position de pilier de l'offre mondiale (représentant près de 70 % de la production africaine), tout en subissant de plein fouet les contraintes climatiques et agronomiques locales.

3.1.2 Le poids des aléas climatiques et phytosanitaires

L'année 2025 a été fortement marquée par l'impact persistant des perturbations météorologiques sur les cycles végétatifs. Les alternances de sécheresses prolongées, de variations thermiques et de pluies tardives observées durant la petite saison (avril à septembre 2025) ont perturbé la floraison et le développement des cabosses. Conjuguées à l'expansion continue de l'œdème des pousses (*swollen shoot*), ces tensions ont pesé directement sur le potentiel de rendement des vergers et sur la qualité sanitaire des fèves récoltées.

3.1.3 Concurrence des terres et mutations agricoles

Le paysage productif ivoirien en 2025 a également illustré une vulnérabilité structurelle croissante : la concurrence foncière. L'attrait et l'expansion rapide d'autres cultures de rente et cultures d'exportation, comme l'hévéa, le palmier à huile et l'anacardier,

continuent d'exercer une forte pression sur les terres traditionnellement consacrées au cacaoyer dans plusieurs régions du pays.

3.1.4 Modernisation de la traçabilité et gouvernance

Face à l'impératif de s'aligner sur les exigences de durabilité internationale et les anticipations de l'EUDR, l'année 2025 a vu l'accélération concrète de la modernisation opérationnelle en Côte d'Ivoire. Cela s'est traduit par la montée en puissance de l'identification biométrique des producteurs et le déploiement de la carte professionnelle par le Conseil du Café-Cacao pour sécuriser les transactions de la campagne et garantir l'origine géographique des fèves.

3.2 Enjeux des prix aux producteurs et répercussion

3.2.1 Volatilité des prix et revenus des exploitants

Les fluctuations drastiques des cours internationaux ont mis en lumière le défi persistant de la formation des prix et de leur transmission aux producteurs. Les discussions au sein de l'ICCO et de ses groupes de travail spécialisés ont souligné que les flambées des prix sur le marché mondial ne se traduisent pas toujours de manière mécanique ou immédiate par une répercussion proportionnelle sur les prix d'achat bord champ.

3.2.2 Le tournant du prix bord champ à 2 800 FCFA en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, cette dynamique a culminé à l'ouverture de la campagne de commercialisation 2025/2026 (le 1er octobre 2025), où le gouvernement a fixé le prix d'achat du kilogramme de cacao à un niveau record de 2 800 FCFA (contre 1 500 FCFA pour le café). Annoncé à l'aube de l'élection présidentielle d'octobre 2025, cet ajustement massif visait à répercuter en partie les sommets atteints par les marchés internationaux sur les revenus des producteurs et à apaiser les tensions sociales dans les zones rurales.

3.2.3 Défis structurels persistants

Malgré cette revalorisation sans précédent, l'écart entre la volatilité des bourses mondiales et la rigidité des prix garantis sur une campagne entière pose de redoutables défis de gestion pour la chaîne d'approvisionnement locale. La nécessité d'ajuster fréquemment les barèmes, d'absorber la hausse des coûts des intrants et de protéger la rentabilité des acteurs face à des prix de revient élevés a profondément marqué l'exercice, accentuant l'urgence de pérenniser de bonnes pratiques d'achat et de stabiliser durablement l'économie des exploitations.

3.3 Broyages et transformation locale

3.3.1 Contraction de la transformation dans le monde

La demande mondiale de cacao a poursuivi sa contraction, les broyages mondiaux baissant de 209 000 tonnes pour s'établir à 4,602 millions de tonnes en raison de la cherté des matières premières et de la rareté des fèves.

3.3.2 Sur le plan national

La Côte d'Ivoire n'a pas échappé à cette tendance baissière. Les volumes de transformation locale ont enregistré un recul de 8 % pour s'établir à 695 000 tonnes, illustrant la pression exercée par la cherté de la matière première et la compression des marges dans les pôles de transformation traditionnels.

Source principale : Organisation Internationale du Cacao (ICCO) — Rapport annuel 2024/2025 (et données statistiques officielles associées publiées dans le Bulletin trimestriel de statistiques du cacao - QBCS et communiqués de l'ICCO).

Données institutionnelles et politiques de régulation en Côte d'Ivoire : Le Conseil du Café-Cacao (CCC) — Annonces officielles de fixation des prix bord champ (notamment la campagne principale 2025/2026 fixée à 2 800 FCFA/kg et son ajustement pour la campagne intermédiaire).

Réglementation internationale (EUDR) : Commission Européenne — Textes et calendrier d'application du Règlement sur la déforestation (EUDR) concernant les chaînes d'approvisionnement en cacao.



4 PREMIER SEMESTRE 2026

4.1 La réorganisation du calendrier de campagne et de fixation des prix

L'année 2026 a marqué un tournant institutionnel majeur avec la décision des autorités ivoiriennes de modifier le calendrier de fixation des prix, centrant désormais la période de référence sur un cycle allant de mars à septembre.

Officiellement, cette modification vise à aligner la régulation nationale sur les réalités agro-climatiques et les fluctuations erratiques des marchés internationaux observées ces dernières années.

En structurant la campagne autour de cette fenêtre, le régulateur cherche à mieux synchroniser la commercialisation de la récolte intermédiaire et l'ajustement des prix bord champ face à la volatilité globale.

4.2 Répercussions sur la filière et les acteurs

Pour les acteurs de la filière, ce changement de temporalité a imposé des réajustements structurels. La transition brutale des prix (notamment la baisse du prix bord champ tombant à 1 200 FCFA/kg en mars 2026) combinée à ce nouveau calendrier a généré des défis de trésorerie, modifiant la gestion des stocks, la planification des approvisionnements et les marges opérationnelles à court et moyen terme.

4.3 Tableau comparatif des indicateurs clés (2024 - H1 2026)

INDICATEUR CLE	2023/2024	2024/2025	PREMIER SEMESTRE 2026 (H1)
Prix ICCO (Moyenne/Tonne)	~ 4 350 €	~ 6 100 € (+39%)	Correction et repli progressif (~ 3 800 € - 5 000 €)
Prix Bord Champ (Côte d'Ivoire)	1 000 FCFA /kg	1 500 FCFA, puis pic à 2 800 FCFA (oct. 2025)	Ajustement massif à la baisse à 1 200 FCFA / kg (mars 2026, mid-crop)
Broyages Mondiaux	~ 4,81 millions de t	4,602 millions de t (Contraction)	Stabilisation relative / Tendance à la baisse modérée

4.4 Évolution mensuelle des prix des fèves bien fermentées (par tonne)

PERIODE 2026	COTE D'IVOIRE	GHANA	PHASE DU MARCHE / FACTEUR DETERMINANT
Janvier	~ 3,800 €	~ 4,200 €	Positionnement stable au 1er trimestre.
Février	3,054 €	3,511 €	Correction saisonnière, pression liée à la « hedging »
Mars	~ 3,300 €	~3,700 €	Phase de consolidation ; ajustements à mi-récolte.
Avril	3,499 €	3,959 €	Évolution latérale en attendant la publication des données sur les broyages.
Mai	4,075 €	4,593 €	Rupture haussière : pénurie d'approvisionnement et risques météorologiques.
Juin	4,830 €	5,178 €	Forte remontée liée au dénouement des positions courtes clôturant le premier semestre.

4.5 Trois phases majeures qui ont rythmé ces six mois.

4.5.1 Le premier trimestre 2026

a. **La purge des marchés financiers :** Les cours mondiaux ont subi une correction brutale, perdant près de 50% de leur valeur par rapport aux sommets antérieurs, sous l'effet de ventes de couverture et de positions nettes *short* agressives des fonds spéculatifs.

b. **Les bilans sectoriels de l'ICCO :** Dans ses publications de début d'année, l'ICCO a confirmé l'amorce d'un rééquilibrage global des bilans offre-demande, tablant sur une production mondiale redressée (estimée autour de 4,73 millions de tonnes) et un ratio stocks/broyages se redressant (proche de 29%).

c. **Le tournant du prix bord champ de mars 2026 :** Événement institutionnel et économique majeur de ce trimestre, l'ajustement drastique du prix payé aux producteurs a été entériné en mars 2026. Face à la chute des cours internationaux, le Ghana a initié une baisse d'environ 30% de son prix bord champ, tandis que la Côte d'Ivoire a dû opérer une révision massive et brutale abaissant le tarif de 2 800 à 1 200 FCFA/kg—pour préserver l'équilibre financier de la filière face à la correction des marchés.

4.5.2 Le printemps de la consolidation et les contrastes industriels (avril – mai 2026)

a. **Canaux de négociation et volatilité erratique** : Les cours se sont stabilisés dans un canal étroit en avril (testant la résistance des 2 500 GBP à Londres) avant de traverser un mois de mai extrêmement erratique marqué par des gaps boursiers et l'apparition des craintes climatiques liées à un potentiel épisode El Niño.

b. **Broyages et volumes selon l'ICCO :** Les données sectorielles ont confirmé un net recul des broyages au premier trimestre en Europe (une baisse d'environ 7,8% selon les plaques tournantes industrielles), traduisant la prudence des transformateurs face aux coûts des intrants. Cette baisse a toutefois été partiellement tamponnée par la résilience de l'Asie (+5,3%).

4.5.3 Le rebond de fin de semestre et l'ombre de la nouvelle campagne (juin 2026)

a. **Sursaut technique et tensions sanitaires :** Contre toute attente, le mois de juin a vu un rebond vigoureux des cours (testant les seuils de 3 800 à 4 000 GBP à Londres), portés par des rachats de positions courtes.

b. **Fondamentaux agronomiques et perspectives :** Les observateurs de terrain ont mis en garde contre la pression sanitaire dans les vergers ouest-africains *(notamment l'impact d'une pluviométrie abondante favorisant le Swollen Shoot et le Black Pod)*. Parallèlement, alors que la récolte totale de la campagne en cours s'acheminait vers des volumes consolidés estimés entre 2,1 et 2,2 millions de tonnes en Côte d'Ivoire, toute l'attention de la filière s'est tournée vers la préparation des préventes de la campagne 2026/2027 et l'intégration des exigences de traçabilité de l'EUDR.

4.6 Le tournant de la fin d'année : menaces climatiques, fébrilité des marchés face à El Niño

À l'approche du lancement de la grande récolte (septembre à février), les marchés et les opérateurs font face à une recrudescence des inquiétudes alimentées par les anomalies climatiques et l'ombre persistante d'un épisode El Niño. Cette vulnérabilité fait écho aux récents éclairages scientifiques (notamment de Harvard et de l'Université du Ghana) qui démontrent que la volatilité des récoltes s'explique à double titre : non seulement par le stress hydrique de la sécheresse, mais aussi par les excès pluvieux favorisant la prolifération de maladies fongiques durant la floraison. Pour les marchés financiers et les industriels, cette menace climatique ravive la nervosité quant à la disponibilité réelle des volumes et renforce la nécessité d'anticiper les impacts de ces signaux macro-climatiques à grande échelle.



5 ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DU 1ER SEMESTRE 2026

5.1 SHOKKO : une résilience face à la flambée historique des prix des matières premières

Le premier semestre 2026 a constitué une période d'épreuve critique pour l'outil de transformation SHOKKO en Côte d'Ivoire, pris en étau entre la surchauffe inédite des cours mondiaux et l'envolée des prix d'achat locaux des fèves de cacao. Entre octobre 2025 et mars 2026, l'industrie s'est trouvée confrontée à des prix bord champ historiquement élevés en Côte d'Ivoire, rendant l'approvisionnement en matières premières financièrement insoutenable pour une grande partie du secteur.

5.1.1 Une stratégie de maintien de l'activité à bas régime face à la crise

5.1.1.1 Introduction et contexte opérationnel

Entre novembre 2025 et fin février 2026, l'activité a subi un net effet de ciseaux. Le coût d'approvisionnement en fèves, soutenu par un marché local rigide, s'est heurté à des prix de vente de nos produits semi-finis (masse de cacao) alignés sur un marché international orienté à la baisse. Les marges en ont été fortement comprimées.

5.1.1.2 Le dilemme de l'approvisionnement local (prix bord champ)

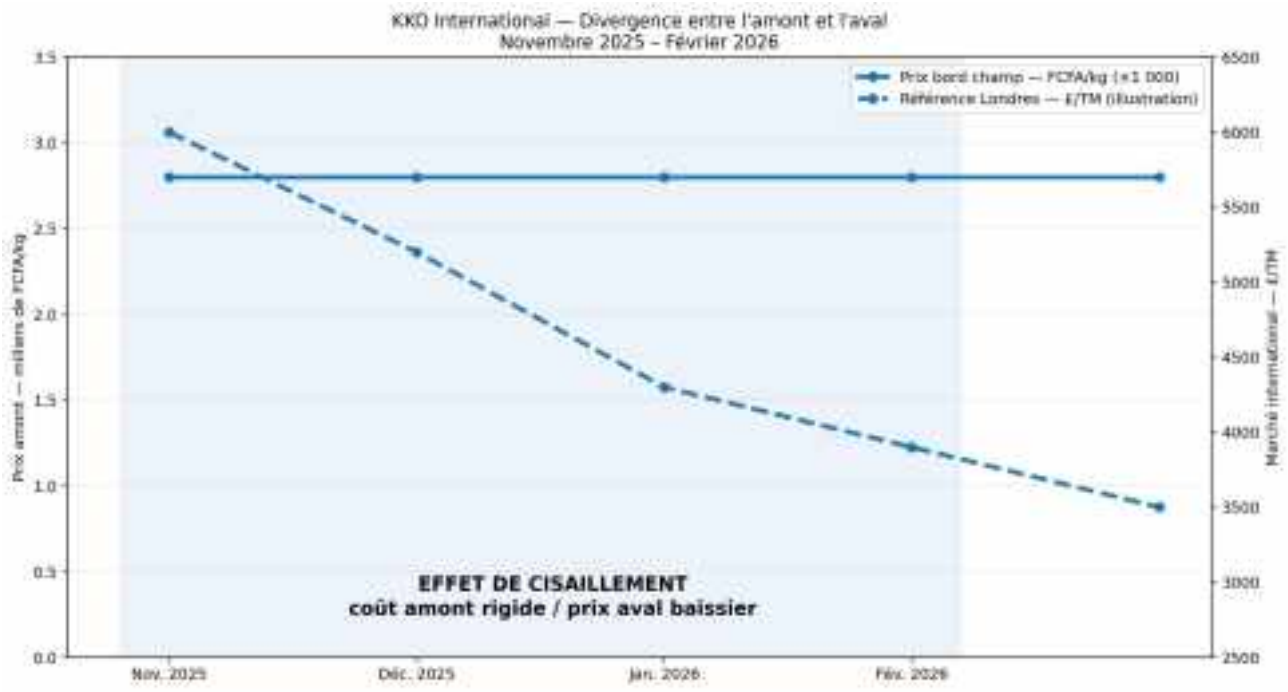
Sur le marché intérieur ivoirien, la politique nationale de régulation pilotée par le Conseil du Café-Cacao a imposé un prix d'achat record et fixe de 2 800 FCFA/kg (2 800 000 FCFA/TM) pour la campagne principale.

- Pour KKO International, cela s'est traduit par des coûts d'achat de matières premières exceptionnellement élevés sur le terrain.
- Cette obligation réglementaire de soutenir le plancher producteur a verrouillé notre coût de revient en amont sur des bases très élevées pour toute la durée de la période.

5.1.1.3 La pression baissière sur les marchés de transformation (masse de cacao)

En aval, la situation internationale a évolué en sens inverse. Les cours mondiaux à terme (ICE Londres) ont subi une correction baissière prononcée, glissant de sommets oscillant entre 5 400 £ et 6 000 £/MT fin 2025 pour chuter vers des planchers de 3 500 £ à 4 400 £/MT au premier trimestre 2026, plombés par des anticipations de surplus mondiaux.

- Cette chute brutale des prix boursiers de référence s'est immédiatement répercutée sur les marchés industriels de transformation.
- Durant ces trois mois critiques, notre masse de cacao et nos produits dérivés ont dû faire face à une intense pression concurrentielle et ont dû être commercialisés sous haute pression tarifaire, en décalage total avec la cherté des fèves achetées localement.



5.1.1.4 Synthèse de l'effet de ciseaux (nov 2025 – fév 2026)

Indicateur Clé	Amont (Approvisionnement Local)	Aval (Marché International & Ventes)	Impact sur KKO International
Tendance	Fixe et élevé	Fortement baissier	**Effet de ciseaux sur les marges**
Niveau / Valeur	*Prix bord champ* garanti à **2 800 FCFA/kg**	Correction des cours de Londres de ~6 000 £ vers 3 500 £–4 400 £/MT	Impossibilité de répercuter le coût élevé des fèves sur des prix de vente en baisse

Conséquence	Maintien d'un coût de revient lourd sur la fève brute	Vente de notre masse de cacao sous forte pression concurrentielle et sous-optimale pendant trois mois	Contraction temporaire de la marge brute de transformation sur la période

5.1.2 Bilan pour la résilience

L'exercice met en lumière un risque structurel majeur : lorsqu'un effondrement des cours mondiaux coïncide avec des prix d'achat locaux maintenus temporairement à des sommets, les transformateurs subissent un sévère choc de compétitivité. L'exercice illustre un risque structurel : lorsque les cours mondiaux s'effondrent alors que les prix d'achat locaux restent temporairement très élevés, les transformateurs subissent un net recul de compétitivité.

Face à ces conditions, plusieurs usines ont interrompu leur activité. SHOKKO a choisi une autre voie : en accord avec ses clients, elle a fortement réduit ses volumes afin de maintenir son outil industriel en fonctionnement. Cette décision a permis de préserver des relations contractuelles stratégiques en Europe et d'assurer la continuité opérationnelle du site.

Cette gestion prudente démontre la nécessité de consolider nos stratégies de couverture pour amortir les chocs de désynchronisation entre l'amont agricole et l'aval industriel. Elle positionne idéalement l'usine pour capitaliser sur la normalisation progressive des cours et des prix bord champ amorcée au premier semestre 2026.

5.1.3 Harmonie avec les fournisseurs au premier semestre 2026

Au cours du premier semestre 2026, la Côte d'Ivoire a continué d'affronter une série de défis - sécheresses prolongées, pluies irrégulières, pressions sanitaires et volatilité des cours - qui ont pesé sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Malgré cette conjoncture complexe et le ralentissement volontaire de nos volumes d'achats, la solidité de nos relations partenaires s'est pleinement illustrée. Concrètement, cet accompagnement s'est traduit par un dialogue permanent avec nos coopératives partenaires pour maintenir la relation de confiance, un appui technique sur les bonnes pratiques post-récolte pour garantir la qualité sanitaire des fèves, et une préparation conjointe

des flux en vue de la reprise de nos activités de transformation. Cette présence indéfectible témoigne de la force de nos liens de long terme, nous permettant de sécuriser des lots rigoureusement conformes aux exigences du marché international pour les semestres à venir.

5.2 SOLEA : bilan et perspectives de la plantation

Le parcours opérationnel et financier de la plantation SOLEA s'inscrit dans une démarche de transformation profonde. Soucieuse de s'affranchir des limites des labels de certification de masse conventionnels et de répondre au plus près aux exigences de qualité et de traçabilité, SOLEA fait le choix d'orienter ses efforts vers un modèle d'exploitation 100 % biologique. Cette orientation s'aligne avec les réflexions sectorielles actuelles (notamment les travaux de l'ICCO et des cabinets BASIC et Tero) qui soulignent la nécessité de faire évoluer les pratiques vers des modèles à plus forte valeur ajoutée environnementale et sociétale pour le producteur.

5.2.1 Le pivot stratégique vers une ferme 100% biologique

Pour s'affranchir de la logique de simple *commodity* et répondre aux exigences strictes de la réglementation européenne (EUDR) ainsi qu'aux attentes de traçabilité absolue des industriels, SOLEA opte pour un modèle d'exploitation entièrement biologique et traçable, parcelle par parcelle :

a. **Feuille de route Ecocert :** Après l'assainissement et la liquidation totale des stocks d'intrants chimiques conventionnels au cours de l'été 2026, la plantation a officialisé sa période de conversion réglementaire et entamé la procédure administrative de certification via le hub régional (Ecocert Burkina Faso), avec un jalon final vers l'obtention du certificat biologique officiel.

b. **Modèle agronomique innovant :** Le budget alloué aux intrants chimiques a été totalement éliminé au profit d'un réinvestissement dans la main-d'œuvre spécialisée (entretien manuel), la fabrication locale d'engrais organiques et une traçabilité numérique absolue. Tout en absorbant un coût de transition mesurée sur les rendements, ce positionnement permet de valoriser un actif de haute qualité environnementale (« Net Zero ») et de s'assurer une prime de prix structurelle.

5.2.2 Récoltes

Les campagnes agricoles 2025/2026 ont été marquées par une stabilité des volumes récoltés et une amélioration continue de la qualité. La plantation de SOLEA a suivi la cadence

nationale de production, tout en tenant compte des spécificités climatiques et agronomiques propres à la région de Bocanda (N'Zi Comoé).

La saison principale (octobre 2025 – mars 2026) s'est achevée sur des volumes conformes aux prévisions et une qualité répondant aux standards de transformation de SHOKKO, grâce au maintien rigoureux des pratiques post-récolte et à une gestion avisée des vergers malgré la surchauffe des coûts d'approvisionnement sectoriels.

Bien que l'on ait pu observer des épisodes de pluviométrie ou des phases de redémarrage des pluies par endroits, nous soulignons que la volatilité accrue et l'imprévisibilité des régimes climatiques continueront de peser lourdement sur l'ensemble des récoltes futures.

C'est précisément l'objet de notre préparation face aux risques climatiques extrêmes de fin d'année (tels que le renforcement d'El Niño et ses alternances de sécheresses localisées et de fortes pluies favorisant les maladies fongiques), qui confirment que la variabilité du climat est désormais un facteur structurel incontournable pour la filière.

Pour la campagne intermédiaire (avril – juin 2026), les prix bord champ fixés par le Conseil du Café-Cacao (CCC) se sont établis à 1 200 francs FCFA/kg, permettant une bonne valorisation des fèves commercialisées dans le cadre de la transition de la plantation vers un modèle 100% biologique et traçable, tout en préparant activement les vergers aux défis climatiques à venir.

5.2.3 Calendrier agricole

Le calendrier agricole de SOLEA est structuré afin d'optimiser à la fois la qualité du cacao et l'efficacité des opérations, tout en s'inscrivant pleinement dans le nouveau paradigme stratégique du Groupe : l'abandon des labels de masse conventionnels (tels que Rainforest Alliance ou Fairtrade) au profit d'une exploitation 100% biologique, régénérative et traçable.

La plantation suit un rythme précis de taille, d'entretien des sols et de fertilisation organique, totalement libéré des intrants chimiques conventionnels dont les stocks ont été liquidés au cours de l'été 2026. Ce budget est désormais réinvesti dans la main-d'œuvre spécialisée pour l'entretien manuel, le déploiement d'innovations clés comme le biochar, la fabrication locale d'amendements organiques (solutions homologuées telles qu'AGRO BIO, TOP BIO, BIO+) et une traçabilité numérique absolue parcelle par parcelle. Cette feuille de route opérationnelle s'accompagne de l'engagement de la période de conversion officielle de 36 mois auprès d'Ecocert en vue de l'obtention du certificat biologique final via le système TRACES.

Les récoltes principales se déroulent d'octobre à mars, tandis que la campagne intermédiaire s'étend d'avril à juin, avec des volumes plus modestes mais ciblés sur la qualité. Les opérations post-récolte, incluant fermentation et séchage, sont réalisées selon des protocoles rigoureux pour garantir la traçabilité et la conformité aux standards de transformation de SHOKKO.

Ce calendrier optimise la coordination entre ressources humaines et matérielles, garantit la régularité de l'approvisionnement destiné à la transformation, et intègre les pratiques durables et ESG (Environnement, Social et Gouvernance) du Groupe. Tout en absorbant un coût de transition mesuré et modélisé sur les rendements, cette approche permet de s'affranchir de la simple commodity pour valoriser un actif « Net Zero » à haute valeur ajoutée, s'assurant ainsi une prime de prix structurelle tout en maintenant une vigilance constante face à la volatilité climatique et aux menaces persistantes de type El Niño.

5.2.4 Frais d'exploitation

Au premier semestre 2026, SOLEA a poursuivi une gestion rigoureuse de ses frais d'exploitation, avec un contrôle systématique de chaque poste de dépense. Les coûts inutiles ont été réduits au strict minimum, tandis que les ressources ont été mobilisées de manière ciblée pour soutenir directement la production et la qualité du cacao.

Cette discipline opérationnelle s'est notamment traduite par l'élimination complète du budget consacré aux intrants chimiques conventionnels au profit d'un réinvestissement prioritaire dans la main-d'œuvre spécialisée (entretien manuel), la fabrication locale d'engrais organiques et le déploiement de solutions durables.

Cette approche reflète la capacité du Groupe à maintenir la performance de ses plantations, à renforcer l'efficacité de ses process, à enclencher sa transition vers un modèle 100% biologique et traçable, et à générer un rendement durable pour l'ensemble de ses parties prenantes.

5.3 KKO INTERNATIONAL

5.3.1 Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2026

L'exercice 2026 marque un tournant institutionnel majeur pour KKO International, scellé lors de l'Assemblée Générale Mixte qui s'est tenue le 17 juin 2026. Cette assemblée a entériné une refonte majeure de la gouvernance de l'entreprise, consécutive au rapprochement stratégique avec le groupe familial espagnol LACASA S.A.U.

a. **L'augmentation de capital de 30 avril 2026 :** L'augmentation de capital d'un montant de 4 680 000 € (par émission de 46 800 000 actions nouvelles au nominal de 0,10 €) a été constatée par le Président Directeur General de la société le 30 avril 2026. En ce date, Jacques-Antoine de GEFFRIER occupait les fonctions de Président Directeur Général (PDG) de la société. Cette opération a été réalisée en vertu de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 26 juin 2025 (notamment sur le fondement de sa septième résolution). Voici les précisions exactes concernant la délégation financière utilisée pour l'augmentation de capital :

- L'opération s'appuie sur la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration (ou au Directeur Général selon les statuts et subdélégations en vigueur) par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 26 juin 2025.

- Cette délégation a été votée dans le cadre des résolutions financières annuelles de l'exercice (notamment la septième résolution de ladite assemblée), qui autorisent traditionnellement les augmentations de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) au profit de catégories de personnes nommées ou dans le cadre d'investissements stratégiques.

b. **Nouvelle composition du Conseil d'administration :** L'assemblée a ratifié la cooptation des représentants du groupe LACASA, actant un passage de témoin à la tête de la société.

- **Fernando LACASA ECHEVERRIA (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général)**

    - Avocat d'affaires et associé fondateur de LACASA ABOGADOS, il dispose d'une longue expérience dans l'accompagnement juridique et stratégique des entreprises, en particulier des groupes familiaux. Il est Secrétaire Général du Groupe LACASA depuis 2000 et exerce des fonctions d'administrateur dans de nombreuses sociétés.

    - Mandats en cours : Exerce des mandats d'administrateur au sein de plusieurs sociétés et assure la présidence du Conseil ainsi que la direction générale de KKO International.

- Durée du mandat : Nommé pour une durée de six ans conformément aux statuts de la société.

- **Macarena LACASA (Administratrice)**

  - Directrice Marketing & Communication du Groupe LACASA depuis 2022 et administratrice du groupe. Elle préside également la Fondation LACASA KKO, pilotant les initiatives sociales sur le terrain.

  - Mandats en cours : Administratrice et membre de directions au sein de structures du Groupe Lacasa et de la Fondation LACASA KKO.

  - Durée du mandat : Six ans.

- **Lucas LACASA (Administrateur)**

  - Ingénieur industriel et aéronautique, Directeur Général et Conseiller Délégué du Groupe LACASA depuis 2021, en charge des activités industrielles et commerciales internationales et des stratégies de durabilité et traçabilité du cacao.

  - Mandats en cours : Directeur Général / Conseiller Délégué du Groupe LACASA.

  - Durée du mandat : Six ans.

- **Joan ROMAGOSA (Administrateur)**

  - Plus de trente-cinq ans d'expérience dans le secteur agroalimentaire, spécialisé dans les activités industrielles et le développement international. Directeur Général d'IBERCACAO et Directeur des Achats Groupe du Groupe Lacasa.

  - Mandats en cours : Directeur Général d'IBERCACAO

  - Durée du mandat : Six ans.

(Note : Du côté des associés historiques, le Conseil est complété par Mme Catherine WAJSMAN, M. Rémy ALLEMANE et M. Indranil GHOSH, avec M. Jacques-Antoine de GEFFRIER en qualité de censeur).

c. **Représentation et actionnariat de concert :** Le nouveau Conseil intègre également Monsieur Lucas LACASA, Madame Macarena LACASA et Monsieur Joan ROMAGOSA en qualité d'administrateurs. Un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert a été mis en place entre le groupe LACASA et les fondateurs historiques, stabilisant l'actionnariat de référence à hauteur de plus de 44% du capital.

d. **Rôle et statut du censeur :** Jacques-Antoine de GEFFRIER exerce les fonctions de censeur au sein du Conseil d'Administration. À ce titre :

   - Il participe aux réunions du Conseil d'Administration avec une voix consultative (non délibérative).
   - Il apporte son expérience historique, sa connaissance intime des dossiers locaux et assure un suivi avisé de la transition.
   - La fonction de censeur sera exercée à titre bénévole.

e. **Cumul des fonctions et choix d'un PDG unique :** La structure retenue combine les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (PDG) sous la responsabilité de Fernando LACASA ECHEVERRIA. Ce choix est justifié par la nécessité d'assurer une réactivité opérationnelle maximale, un pilotage stratégique unifié entre la maison mère/l'actionnaire de référence et les actifs en Côte d'Ivoire, et une clarté absolue dans la mise en œuvre du plan de développement et de redressement.

f. **Diversité et composition du Conseil d'Administration :** Conformément aux recommandations de gouvernance du Code Middlenext, la société veille à une composition équilibrée de son Conseil d'Administration, tant en termes d'expertise, d'expérience internationale que de représentation femmes-hommes. Le Conseil d'Administration est composé de sept membres, dont deux femmes (soit près de 28 % des effectifs du Conseil : Mme Macarena LACASA et Mme Catherine WAJSMAN). Cette représentation témoigne de l'attention portée par la gouvernance à la mixité, tout en reflétant la structure actionnariale et la configuration stratégique actuelle du groupe à l'issue de sa restructuration. À mesure que la société poursuivra sa croissance et stabilisera son actionnariat post-augmentation de capital, le Conseil continuera d'étudier les opportunités d'évolution de sa composition pour se conformer progressivement aux meilleures pratiques de diversité et d'indépendance du marché.

g. **Organisation de la transition avec les fondateurs :** La transition opérationnelle est organisée de manière fluide afin d'associer l'expertise historique de l'équipe en place (notamment à travers la présence des actionnaires historiques au Conseil et le rôle de censeur) tout en confiant l'impulsion stratégique et financière au Groupe LACASA. Un calendrier précis de passation des pouvoirs de direction générale a été encadré lors de la réalisation des accords.

h. **Procédure de gestion des conflits d'intérêts :** Concernant les opérations réglementées et les conventions liant l'actionnaire de référence, les dirigeants ou les sociétés affiliées (augmentation de capital, BSA, JV, flux commerciaux/ventes) :

- Application stricte de la procédure des conventions réglementées (articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce).
- Les administrateurs concernés par un potentiel conflit d'intérêts s'abstiennent de participer aux débats et ne prennent pas part au vote lors des délibérations du Conseil d'Administration portant sur ces opérations.
- Recours le cas échéant à des expertises indépendantes ou à des comités ad hoc pour les opérations significatives.

Au-delà de la restructuration financière et de la gouvernance, l'Assemblée Générale a pris note des orientations stratégiques relatives au futur opérationnel du Groupe. Parmi celles-ci figure le projet de création d'une joint-venture stratégique entre SHOKKO et le groupe LACASA, dédiée au développement de la production de produits finis chocolatés directement en Côte d'Ivoire, matérialisant ainsi la volonté commune de capturer plus de valeur en local. Par ailleurs, afin de doter la société de la flexibilité financière nécessaire à sa croissance, l'assemblée a voté l'ensemble des délégations et plafonds d'augmentation de capital, tout en mandatant le Conseil d'administration pour étudier l'opportunité d'un regroupement d'actions. Enfin, diverses adaptations statutaires ont été adoptées (notamment la possibilité de consultations écrites).

5.3.2 Litige EHGO

Comme précisé dans « le rapport financier au 31 décembre 2025 », début 2025, les parties ont négocié un accord transactionnel mettant fin définitivement au litige.

Un protocole transactionnel a été signé en date du 28 février 2025 et homologué par un arrêt du 27 mars 2025 de la Cour d'Appel de Paris.

En application de cet accord, la Société s'est engagée à verser à EHGO une indemnité transactionnelle globale de 2,45 millions d'euros, dont 1,5 million d'euros en 2025 et le solde échelonné linéairement sur vingt (20) mois.

Au 30 juin 2026, le solde restant dû s'élève à 0,65 million d'euros, dont 0,6 million d'euros classés en passifs courants et le reste en passifs non courants.

5.3.3 Financement

Pour faire face aux tensions conjoncturelles du marché du cacao et soutenir sa dynamique industrielle, KKO International a finalisé une opération financière structurante avec son partenaire historique, le groupe LACASA S.A.U.

a. **Augmentation de capital réservée :** Un protocole d'investissement a permis de réaliser une augmentation de capital d'un montant total de 4,68 millions d'euros par l'émission de 46,8 millions d'actions nouvelles au prix nominal de 0,10 €. Ce montant a été libéré selon un mécanisme mixte combinant 2,2 millions d'euros en numéraire et 2,48 millions d'euros par compensation de créances existantes.

   Le prix d'émission de 0,10 euro par action fait ressortir une décote significative par rapport au dernier cours de cotation de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth. Cet isochronisme entre le prix d'émission et la valeur nominale conduit à l'absence de prime d'émission.

b. **Suppression du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)**

   Conformément aux termes du protocole d'investissement et afin de permettre la réalisation de cette opération de recapitalisation stratégique avec l'investisseur identifié, l'Assemblée Générale a statué sur la suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (ou au profit de l'investisseur désigné).

   Cette suppression du DPS est justifiée par la nécessité de s'adjoindre un partenaire stratégique et financier de référence disposant des capacités d'investissement requises.

c. **Instruments de soutien à long terme (BSA) :** En complément, 48 millions de bons de souscription d'actions (BSA) ont été attribués à LACASA, exerçables par tranches annuelles jusqu'en 2032. Il est précisé que l'émission des BSA consentis à la société LACASA constitue une option de souscription exercée à l'initiative exclusive de son porteur. Par conséquent, les flux financiers potentiels associés à l'exercice de ces BSA (estimés à un montant maximal théorique de 4,8 millions d'euros en cas d'exercice intégral) ne constituent pas des fonds acquis ou garantis pour la Société. La réalisation de cet apport potentiel est subordonnée à la décision discrétionnaire de l'investisseur d'exercer tout ou partie de ses bons aux conditions fixées. En cas d'exercice de l'intégralité des BSA, les actionnaires existants subiraient une dilution supplémentaire (qui s'ajoute à celle de l'augmentation de capital initiale).

d. **Consolidation des fonds propres :** Cette opération permet à KKO International de renforcer significativement sa structure financière, de sécuriser ses échéances à court terme et de consolider les synergies amont-aval entre la production agricole de SOLEA, la transformation industrielle de SHOKKO et l'expertise en confiserie-chocolaterie de LACASA.

5.3.4 Risques et incertitudes

Les principaux risques identifiés par la Société sont décrits dans la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires. L'ensemble des facteurs de risques sont par ailleurs décrits en détail au chapitre 4 du document d'enregistrement, (1re partie) du Prospectus disponible sur le site internet de la Société (kko-international.com) ainsi que sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (amf-france.org).


APPLICATION
PHYTO
EN COURS

6 SYNTHESE DES PERFORMANCES FINANCIERES

Le semestre écoulé a été marqué par un environnement macroéconomique et sectoriel d'une complexité inédite, qui s'est répercuté de manière transitoire sur la performance financière du Groupe. La filière cacao a traversé une période de turbulences majeures, caractérisée par une envolée historique des cours des matières premières et la fixation de prix bord champ atteignant des sommets exceptionnels de l'ordre de 2 800 FCFA/kg (octobre 2025 – mars 2026).

Cette surchauffe des coûts d'approvisionnement a rendu l'équation économique intenable pour de nombreux acteurs de la transformation, contraignant une grande partie du marché à suspendre totalement ses activités.

Dans ce contexte délicat, le Groupe a fait le choix de la résilience et de la protection de ses actifs à long terme : plutôt que de céder à l'arrêt complet, SHOKKO a opté pour un ralentissement concerté et maîtrisé de ses cadences de production en étroite collaboration avec ses partenaires européens, préservant ainsi ses relations commerciales stratégiques au prix d'un impact temporaire sur ses volumes et ses revenus.

Cette discipline opérationnelle, couplée à la rigueur de gestion de la plantation SOLEA, a permis d'absorber le choc conjoncturel tout en jetant les bases d'un rebond solide.

L'entrée en vigueur récente d'un nouvel équilibre des prix, conjuguée au rapprochement stratégique structurant avec le groupe LACASA et à l'accélération de notre transition vers un modèle 100% biologique et traçable, dote aujourd'hui KKO International des ressources financières, industrielles et humaines nécessaires pour traverser la cyclicité du marché, rassurer ses actionnaires et aborder l'avenir avec ambition et sérénité.

6.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 4,1 millions d'euros, tiré principalement par l'activité de transformation de SHOKKO. Il est en retrait de 57 % par rapport au premier semestre 2025 (9,5 millions d'euros), principalement en raison du ralentissement volontaire des volumes transformés par SHOKKO face à la flambée des prix d'achat locaux des fèves (jusqu'à 2 800 FCFA/kg avant leur ajustement à 1 200 FCFA/kg en mars 2026), choix opéré pour préserver les relations avec ses clients européens et son outil industriel. Cette baisse d'activité se retrouve dans les achats de matières et marchandises consommées (3,4 millions d'euros, contre 7,4 millions d'euros).

6.2 Variation de la juste valeur des actifs biologiques

Conformément à la norme IAS 41, la juste valeur des actifs biologiques, constitués des plantations de tecks et des cacaoyers matures, est déterminée selon la méthode des flux financiers futurs actualisés attendus des récoltes à venir. Les hypothèses de valorisation étant actualisées annuellement, celles retenues au 31 décembre 2025 ont été reprises à l'identique au 30 juin 2026 et un ajustement de la juste valeur a été estimé au *prorata temporis*. L'ajustement relatif aux tecks s'est traduit par un impact sur le résultat net consolidé de 0,8 million d'euros avant impôt différé ; celui relatif aux cacaoyers matures est comptabilisé en autres éléments du résultat global (voir note « Actifs biologiques »).

Le résultat opérationnel courant (-0,43 M€) intègre un produit de 0,77 M€ au titre de la variation de juste valeur des tecks. Hors cet effet non monétaire, il ressortirait à environ -1,20 M€.

6.3 Résultat opérationnel

Les dépenses opérationnelles restent élevées, impactées par la conjoncture du premier semestre 2026. Les postes de coûts reflètent :

a. L'explosion des coûts d'approvisionnement en fèves, consécutive à la surchauffe historique des cours mondiaux et au maintien de prix d'achats locaux extrêmement élevés au cours des derniers mois (octobre 2025 – mars 2026) avant l'ajustement du prix bord champ en mars 2026 ;

b. Charges logistiques accrues et persistantes, sous l'effet des tensions mondiales sur le fret et de la volatilité des chaînes d'approvisionnement internationales ;

Arbitrages opérationnels consentis pour préserver l'outil de production, avec un ralentissement concerté des cadences à bas régime pour traverser la crise plutôt qu'un arrêt total, préservant ainsi la continuité des relations avec nos clients européens en attendant la normalisation des flux.

6.4 Éléments financiers et résultat net

Les charges d'intérêts et autres charges financières restent contenues à 0,35 million d'euros.

Le résultat net part du groupe s'établit à -0,99 million d'euros contre 0,35 million d'euros au 30 juin 2025.

6.5 Analyse des risques et perspectives

a. Une adaptation concertée et un ralentissement maîtrisé des volumes transformés face à l'envolée historique des prix d'achat locaux des fèves (atteignant un sommet à 2 800 FCFA/kg) avant l'ajustement du prix bord champ à 1 200 FCFA/kg en mars, privilégiant la préservation des relations partenaires à un arrêt total de la production ;
b. Pression sur les coûts des matières premières et des charges logistiques liée à la surchauffe des cours mondiaux du cacao et aux tensions persistantes sur le fret ;
c. Discipline opérationnelle rigoureuse et une maîtrise des frais d'exploitation grâce à l'optimisation des postes de dépenses et au réinvestissement ciblé dans les activités à forte valeur ajoutée ;
d. Impact transitoire sur les résultats financiers absorbé par la résilience du modèle de transformation et la mise en œuvre de notre pivot stratégique vers l'excellence biologique et traçable.

Pour le second semestre 2026, le Groupe anticipe une normalisation progressive de ses conditions d'exploitation, soutenue par l'optimisation de son outil industriel, la maîtrise de ses coûts, l'accélération de sa transition vers une agriculture 100% biologique et l'anticipation rigoureuse des risques climatiques à venir (notamment l'impact d'El Niño).



7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

7.1 Projet de création d'une entité dédiée à la production de chocolat

Le Groupe poursuit ses travaux d'analyse et de structuration relatifs au projet de création d'une co-entreprise (JV) avec le partenaire LACASA, dédiée à la production de chocolat.

Les discussions en cours portent sur la finalisation de la structuration juridique, opérationnelle et financière de la JV. Les équipements et investissements en cours liés à la « chocolaterie », inscrits à l'actif depuis 2021, sont rattachés à ce projet stratégique.

7.2 SOLEA : transition vers le 100% biologique

Dans la continuité de sa stratégie environnementale et de sortie des labels de masse conventionnels, SOLEA a officiellement lancé sa période de conversion réglementaire vers une exploitation 100% biologique et traçable en septembre 2026, actant l'arrêt définitif des intrants chimiques et le déploiement de son modèle régénératif (« Net Zero »).

7.3 Risques à surveiller

L'augmentation des coûts liés à la mise en conformité réglementaire (investissements dans la traçabilité numérique et la transition vers des modèles 100% biologiques) ainsi que la persistance de tensions logistiques mondiales, exacerbées par l'instabilité géopolitique et les conflits internationaux, pourraient continuer de peser sur les structures de coûts et les marges opérationnelles.

Par ailleurs, la volatilité des marchés mondiaux du cacao — oscillant entre correction des cours et pressions sur la demande globale face à l'inflation — exige une flexibilité permanente pour préserver la rentabilité des transformateurs et sécuriser les revenus de la filière.

Sur le plan exogène et climatique, le Groupe demeure particulièrement vigilant face à la récurrence des aléas climatiques extrêmes (sécheresses, pluies irrégulières et renforcement du phénomène El Niño), qui continuent de peser sur les rendements et la qualité des récoltes en Afrique de l'Ouest. Enfin, dans un environnement géo-économique international incertain, le Groupe poursuivra une veille active afin d'anticiper toute fluctuation des prix, toute rupture d'approvisionnement ou tout changement réglementaire et politique susceptible d'affecter ses opérations locales et sa chaîne de valeur intégrée.

8 PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2026

« Après une période de forte volatilité, le marché du cacao montre des signes de rééquilibrage : les prix semblent se stabiliser, sans toutefois être revenus à leurs niveaux d'avant la crise. Si cette tendance se confirme, elle devrait offrir aux transformateurs comme KKO International une meilleure visibilité sur leurs coûts d'approvisionnement et leurs marges.

- Fernando LACASA, Président-Directeur Général

8.1 SHOKKO : évolution des prix et reprise de l'activité de transformation

Alors que le premier semestre a exigé une adaptation rigoureuse face à la surchauffe des marchés de matières premières, les perspectives pour le second semestre 2026 et les années à venir s'articulent autour d'une ambition claire : lever les derniers goulets d'étranglement industriels pour libérer tout le potentiel de production de l'usine.

8.1.1 Des perspectives de fin d'année portées par l'optimisation des flux

Le second semestre 2026 devrait s'annoncer sous de meilleurs auspices, bénéficiant potentiellement d'une normalisation progressive des conditions d'approvisionnement et d'une demande européenne qui demeurerait solide. Grâce à la relation de confiance tissée avec nos partenaires, SHOKKO aborderait cette période avec l'objectif d'intensifier ses cadences de transformation, capitalisant sur la reprise des volumes et l'optimisation de sa marge brute par tonne. Les projections pourraient confirmer un net redressement de l'activité sur les prochains mois, ce qui permettrait de consolider les performances globales de l'exercice.

8.1.2 Le plan d'amélioration industrielle

Pour soutenir cette montée en puissance, l'usine a initié un plan d'action technique ciblé. Si des étapes clés comme la torréfaction et le *winnowing* affichent des cadences nominales parfaitement maîtrisées, l'atelier de broyage constitue actuellement le principal point de friction limitant la fluidité de la ligne.

Pour y remédier, la stratégie de modernisation s'articule en deux phases pragmatiques :

a. **Une première phase corrective à court terme :** Axée sur le reconditionnement de l'équipement actuel par un partenaire technologique de référence permettant de lever rapidement les tensions opérationnelles dans des délais maîtrisés et pour un investissement optimisé.

b. **Une seconde phase d'investissement d'avenir :** Portant sur l'acquisition et l'intégration d'un équipement de dernière génération, garantissant à terme une régularité de production optimale.

8.2 SOLEA : transition vers le 100% biologique

Dans la continuité de sa stratégie environnementale et de sortie des labels de masse conventionnels, SOLEA a officiellement lancé sa période de conversion réglementaire vers une exploitation 100% biologique et traçable en septembre 2026, actant l'arrêt définitif des intrants chimiques et le déploiement de son modèle régénératif, avec l'ambition d'atteindre la neutralité carbone (« Net Zero »).

8.3 Perspectives et préparation au « Hard Landing » d'El Niño

À l'aube de la campagne 2026/2027, qui s'ouvre sur un prix bord champ garanti fixé à 1 200 FCFA/kg en Côte d'Ivoire et des incertitudes persistantes chez les grands producteurs voisins (notamment au Ghana avec des révisions de production baissières de l'ordre de -30%), le secteur fait face à des visions contrastées entre l'optimisme de certains industriels quant aux stocks de report et la crainte d'un déficit mondial structurel.

Dans ce paysage incertain, le groupe se prépare activement à un atterrissage difficile lié au renforcement du phénomène climatique *El Niño*, prévu pour persister jusqu'au début de l'année 2027. Les risques d'anomalies pluviométriques et les tensions sur la santé des arbres exigent une vigilance de tous instants. En privilégiant l'observation locale de terrain, l'optimisation du couvert végétal et l'autonomie biologique de ses sols, SOLEA aborde ce défi climatique avec la résilience nécessaire pour protéger ses vergers, pérenniser ses rendements et s'affirmer comme un modèle d'avant-garde en matière d'agroforesterie en Côte d'Ivoire.

8.4 Contraintes réglementaires de traçabilité et durabilité (EUDR)

Le cadre réglementaire européen de lutte contre la déforestation (EUDR) a fait l'objet d'ajustements majeurs afin de sécuriser sa mise en œuvre opérationnelle. La date d'application générale a été reportée au 30 décembre 2026 pour les grandes et moyennes entreprises (et au 30 juin 2027 pour les micros et petits exploitants primaires).

Le positionnement précurseur de SOLEA vers un modèle 100% biologique, régénératif et traçable constitue à cet égard une réponse proactive et un avantage concurrentiel décisif face à ces exigences européennes.


BIENVENUE À SOLEA
TRAVAIL INTERDIT AUX ENFANTS
PROPRIÉTÉ PRIVÉE

ÉTAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

	Notes	Intermédiaire au 30 Juin 2026	Semestre clos le 30 Juin 2025
		en EUROs	en EUROs
Chiffre d'affaires	12	4 094 746	9 511 763
Marchandises et matières consommées (y compris variation de stocks)	13	(3 427 874)	(7 424 561)
Frais de personnel	13	(189 786)	(136 066)
Autres charges opérationnelles courantes nettes	13	(1 309 652)	(1 966 857)
Amortissements et dépréciations	16	(390 428)	(263 748)
Variation de juste valeur des actifs biologiques	17	765 318	1 470 460
Perte de valeur sur actifs biologiques		-	-
Charges activées liées aux actifs biologiques	13	27 396	27 396
Résultat opérationnel courant		**(430 278)**	**1 218 385**
Autres produits et charges opérationnels non courants		-	(150 000)
Résultat opérationnel		**(430 278)**	**1 068 384**
Coût de l'endettement financier	14	(316 401)	(296 178)
Autres produits et charges financiers	14	(33 564)	(36 940)
Résultat avant impôts		**(780 244)**	**735 266**
Impôts sur le résultat	15	(207 322)	(386 203)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**(987 565)**	**349 062**
Dont résultat net part du groupe		(987 565)	349 062
Participation ne donnant pas le contrôle		-	-

	Notes	Intermédiaire au 30 Juin 2026	Semestre clos le 30 Juin 2025
		en EUROs	en EUROs
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**(987 565)**	**349 060**
Autres éléments du résultat global (AERG)		**(154 076)**	**(146 277)**
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		*(154 076)*	*(146 277)*
Revalorisation des plantes productrices	17	(94 213)	(93 018)
Impôt sur le résultat y relatif		(59 863)	(53 259)
Éléments qui pourront être reclassés ultérieurement en résultat net			
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE		**(1 141 641)**	**202 783**
Résultat net de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		(987 565)	349 060
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat global de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		(1 141 549)	202 871
Participations ne donnant pas le contrôle		(92)	(88)
Résultat par action			
de base (en EUROs par action)		-0,006	0,001
dilué (en EUROs par action)		-0,040	0,007

ÉTAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

	Notes	Situation intermédiaire au 30 juin. 2026	Exercice clos le 31 déc. 2025
		en EUROs	en EUROs
Actif			
Actifs non-courants		**20 716 159**	**20 345 142**
Immobilisations incorporelles nettes		-	-
Immobilisations corporelles nettes	16	3 560 884	3 694 910
Droits d'utilisation		841 030	900 613
Actifs biologiques	17	15 747 469	15 135 003
Actifs d'impôts différés	15	150 753	154 683
Autres actifs non-courants		416 024	459 933
Actifs courants		**7 309 790**	**7 290 410**
Stocks et en-cours	19	1 790 438	3 313 784
Créances commerciales et autres débiteurs	19	4 511 935	3 816 832
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 007 417	159 793
Total de l'actif		**28 025 950**	**27 635 552**
Capitaux propres et passif			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		**14 377 517**	**10 839 066**
Capital		20 972 335	16 292 335
Prime d'émision		1 381 352	1 381 352
Réserve de réévaluation		2 864 039	3 018 023
Résultat et Réserve consolidée		(10 840 209)	(9 852 644)
Participations ne donnant pas le contrôle		**(955)**	**(863)**
Total des capitaux propres	18	**14 376 562**	**10 838 203**
Passifs non-courants		**9 399 425**	**10 610 903**
Avantages du personnel		62 444	62 444
Passifs d'impôt différé	15	3 830 259	3 567 005
Dettes financières non courantes	21	4 639 770	5 711 206
Dettes de location non courantes	21	816 952	870 249
Autres passifs non-courants		50 000	400 000
Découverts bancaires		-	-
Passifs courants		**4 249 960**	**6 186 443**
Provisions pour risques et charges		-	-
Dettes financières courantes	21	1 390 307	271 578
Dettes de location courantes	20	104 750	101 127
Dettes envers les propriétaires et administrateurs de la Société	20	73 422	73 933
Dettes commerciales et autres créditeurs	20	2 681 481	5 739 804
Total du passif		**13 649 385**	**16 797 346**
Total des capitaux propres et du passif		**28 025 950**	**27 635 552**

ÉTAT CONSOLIDE DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Notes	Capital	Prime d'émission	Réserve de réévaluation	Résultat et Réserve consolidée	Attribuables aux propriétaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
		en EUROs	en EUROs	en EUROs	en EUROs	en EUROs	en EUROs	en EUROs
Solde au 1er janvier 2025		**13 881 815**	**1 381 352**	**3 586 596**	**(9 938 259)**	**8 911 504**	**(522)**	**8 910 983**
Résultat net de l'exercice					85 615	85 615		85 615
Autres éléments du résultat global de l'exercice (AERG)				(568 573)		(568 573)	(341)	(568 914)
Résultat global total de l'exercice		**-**	**-**	**(568 573)**	**85 615**	**(482 958)**	**(341)**	**(483 299)**
Augmentations de capital		2 410 520	-			2 410 520		2 410 520
Autres						-		-
Transactions avec les propriétaires de la Société		**2 410 520**	**-**	**-**	**-**	**2 410 520**	**-**	**2 410 520**
Solde au 31 décembre 2025		**16 292 335**	**1 381 352**	**3 018 023**	**(9 852 644)**	**10 839 066**	**(863)**	**10 838 204**
Résultat net de l'exercice					(987 565)	(987 565)		(987 565)
Autres éléments du résultat global de l'exercice (AERG)	17			(153 984)		(153 984)	(92)	(154 076)
Résultat global total de l'exercice		**-**	**-**	**(153 984)**	**(987 565)**	**(1 141 549)**	**(92)**	**(1 141 641)**
Augmentation et réduction de capital	18	4 680 000				4 680 000		4 680 000
Autres						-		-
Transactions avec les propriétaires de la Société		**4 680 000**	**-**	**-**	**-**	**4 680 000**	**-**	**4 680 000**
Solde au 31 décembre 2026		**20 972 335**	**1 381 352**	**2 864 039**	**(10 840 209)**	**14 377 517**	**(955)**	**14 376 563**

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	Notes	Intermédiaire au 30 Juin 2026	Semestre clos le 30 Juin 2025
		en Euros	en Euros
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(987 565)	349 060
Ajustements pour :		182 400	(540 651)
Variation de juste valeur des actifs biologiques	17	(765 317)	(1 470 460)
Perte de valeur sur actifs biologiques		-	-
Amortissements d'immobilisations incorporelles et corporelles	16	244 812	185 754
Amortissements des droits d'utilisation		59 583	59 583
Amortissements des actifs biologiques	17	86 033	18 412
Dotations et reprises de provisions		-	-
Charges d'intérêts	14	316 401	213 378
Charges financieres sur droit d'utilisation	14	33 564	36 940
Impôts différés passés par le résultat	15	207 323	415 743
Variations du fonds de roulement :		(89 980)	(727 241)
(Augmentation) / Diminution des stocks		1 523 346	787 029
(Augmentation) / Diminution des créances commerciales et autres débiteurs	19	(695 103)	(870 522)
(Diminution) / Augmentation des avantages du personnel		-	-
(Diminution) / Augmentation des dettes commerciales et autres créditeurs	20	(918 223)	(342 910)
Impôts payés sur le résultat			
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation		(895 145)	(918 832)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	16	(110 786)	(571 338)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		-	-
Achat et développement de plantes productrices	17	(27 397)	(27 396)
Variation des actifs financiers non courants		43 910	-
Trésorerie nette utilisée aux activités d'investissement		(94 273)	(598 734)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation de capital	18	2 200 000	2 410 520
Charges d'intérêts	14	(316 401)	(213 378)
Charges financieres sur droit d'utilisation	14	(33 564)	(36 940)
Remboursement/ émission d'emprunts	14	47 293	(139 581)
Remboursement de la dette locative	20	(49 674)	(46 297)
Remboursement / apports d'avances aux propriétaires de la Société	20	(511)	(488 813)
Trésorerie nette liée aux activités de financement		1 847 144	1 485 511
Augmentation /(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		857 725	(32 054)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (net de découvert bancaire)		149 693	425 377
Incidence des variations des cours de change sur le solde de la trésorerie détenue en monnaie étrangère			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (net de découvert bancaire)		1 007 417	393 325

Note aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Le Groupe **KKO INTERNATIONAL** est constitué de :

KKO INTERNATIONAL, une société anonyme de droit français enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIRET 841 862 287 00015, dont le siège social est situé 9, avenue Hubert Germain (ex. avenue Bugeaud) à Paris (75116) (la « **Société** »). La Société est cotée sur Euronext Growth Paris.

SOLEA, (Société de Logistique et d'Exploitation Agricole), société anonyme de droit ivoirien dont le siège social est situé à Bocanda BP 123, enregistrée au Registre du Commerce d'Abidjan sous le numéro 11 11 792 L, dont la Société détient 99,94 % des actions.

SOLEA est une société spécialisée dans la plantation de cacao en Côte d'Ivoire ayant démarré ses activités en octobre 2011. SOLEA possède des sites d'exploitation agricole dans la région de N'Zi-Comoe, située au Centre-Est de la Côte d'Ivoire. Elle exploite également des tecks en bordure des plantations de cacaoyers.

SHOKKO, détenue à 100 % par la société SOLEA, société anonyme de droit ivoirien dont le siège social est situé à Cocody, Riviéra 3, Allabra – Abidjan 06 (CÔTE D'IVOIRE), immatriculée au Registre du Commerce d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-2019-B-19166.

La société SHOKKO, créée en 2019, transforme les fèves de cacao en masse de cacao, à partir de fèves provenant de plantations de SOLEA et de tiers (coopératives).

Les trois sociétés KKO INTERNATIONAL, SOLEA et SHOKKO forment ensemble ci-après le « Groupe ».

9 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 octobre 2026. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les états financiers consolidés intermédiaires sont exprimés en euros, sauf indication contraire. SOLEA et SHOKKO utilisant le Franc CFA comme monnaie fonctionnelle, leurs états financiers sont convertis à chaque clôture en euros en appliquant les cours de change du franc CFA bénéficiant d'une parité fixe de 1 € pour 655,957 FCFA depuis le 1er janvier 1999.

Le Groupe, incluant la Société, SOLEA et SHOKKO, présente ses états financiers consolidés intermédiaires conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne et en vigueur au 30 juin 2026.

La présente information financière a été établie conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union européenne. Cette information, de même que les comptes sous-jacents n'ont pas fait l'objet d'un contrôle, ni d'un examen limité par les auditeurs.

Les principes comptables utilisés sont en continuité par rapport à ceux utilisés pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2025. Toutefois, à la date intermédiaire, la juste valeur des actifs biologiques n'est pas réévaluée sur la base d'hypothèses actualisées : les évaluations complètes sont réalisées sur une base annuelle et, au 30 juin 2026, un ajustement de la juste valeur est estimé au prorata temporis, à hypothèses inchangées (voir note « Actifs biologiques »).

10 APPLICATION DES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES ET RETRAITÉES

10.1 Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, effectives depuis le 1er janvier 2026 mais qui ne présentent pas d'effet significatif sur les comptes du Groupe au 30 juin 2026 :

- Amendement à IFRS 9 et IFRS 7 – Modifications apportées au classement et à l'évaluation des instruments financiers

10.2 Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur

Le Groupe n'a pas anticipé de normes dont l'application n'est pas obligatoire au 30 juin 2026. La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », applicable à compter du 1er janvier 2027, remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et amendera notamment la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie ». Elle modifiera notamment la présentation du compte de résultat.

Aucun impact significatif des autres Normes, Interprétations et Amendements, entrant en vigueur après le 1er janvier 2026, et n'ayant pas été appliqués de manière anticipative au 30 juin 2026 n'est attendu sur les états financiers futurs du Groupe.

11 GESTION DES RISQUES

11.1 Risques opérationnels et sectoriels

KKO INTERNATIONAL exerce ses activités dans un secteur agricole fortement dépendant des conditions climatiques, des rendements agronomiques, ainsi que des fluctuations erratiques et de la correction brutale des prix mondiaux du cacao observées en 2026. Des aléas climatiques persistants (sécheresses prolongées, pluies irrégulières) peuvent affecter la production et la qualité des fèves. De même, la forte volatilité de la demande internationale et le choc des prix bord champ (notamment la révision drastique des tarifs en mars 2026) impactent les volumes et la structure des marges. Les risques opérationnels incluent :

- Rendements agricoles variables liés aux conditions phytosanitaires, à la pression climatique et à la disponibilité de main-d'œuvre.
- Ruptures logistiques dues aux infrastructures locales ou aux contraintes portuaires en Côte d'Ivoire.
- Risque de dépendance fournisseur pour les intrants clés (plants, engrais, produits autorisés dans le cadre de la transition biologique).

SOLEA a étudié attentivement ces sujets et prend les mesures nécessaires en amont afin de pallier ces risques et traiter les arbres, par exemple, par une gestion rigoureuse du facteur hydraulique et l'optimisation des pratiques culturales.

Pour pallier au mieux le risque lié au terrain, à la qualité du sol et aux exigences de durabilité, SOLEA a mis en place un processus rigoureux pour déterminer les surfaces exploitables :

- une analyse géologique du sol permettant d'éliminer les terrains non adéquats ;
- une analyse pédologique des terres permettant de déterminer les besoins et la possibilité d'amendement des terres ;
- une analyse hydraulique permettant de déterminer le mode d'irrigation et la gestion de l'eau.

Tout cela doit permettre de sélectionner les sols reconnus adéquats à la culture du cacaoyer dans le respect des critères environnementaux stricts.

SOLEA, pour pallier le manque d'homogénéité dû au matériel végétal (cacao Mercedes), a développé son propre jardin clonal afin d'organiser la greffe des plants les moins productifs et de consolider la résilience du verger face aux impératifs de certification (notamment l'amorce de la démarche bio Ecocert).

11.2 Risques liés aux droits fonciers

A ce jour nous avons mis en place une procédure permettant de dire que notre risque foncier est complètement maîtrisé. Elle consiste à :

- Obtenir le certificat foncier aux noms des propriétaires terriens ;
- En faire la publication au Journal Officiel ;
- Signer un bail emphytéotique de 35 – 50 ans et l'enregistrer auprès des autorités compétentes ;
- Cadastrer les parcelles. Depuis plus de 10 ans, SOLEA a obtenu la propriété des terres au profit des villageois de la région, en cadastrant leurs terrains respectifs.

11.3 Risque pays

La totalité de la production et des actifs du Groupe sont situés en Côte d'Ivoire. En conséquence, la situation sociale, politique et économique de ce pays est essentielle pour le Groupe. Les élections présidentielles ivoiriennes, tenues le 25 octobre 2025, s'étant déroulées dans un climat apaisé, elles ont confirmé la stabilité institutionnelle du pays.

Au cours du premier semestre 2026, si le paysage politique demeure stable, le pays a fait face à un ajustement macroéconomique et sectoriel d'envergure, marqué notamment par la correction des cours mondiaux du cacao et la révision drastique des prix bord champ intervenue en mars 2026, ainsi que par la restructuration du calendrier de campagne (cycle mars-septembre). Bien que ces mutations économiques aient introduit des défis importants de trésorerie et d'ajustement pour les acteurs locaux, le bon déroulement institutionnel du pays et l'absence de tensions sociales majeures permettent de préserver la visibilité opérationnelle. Le Groupe maintient néanmoins une vigilance accrue face aux répercussions socio-économiques locales de ces chocs conjoncturels et poursuit une veille attentive sur l'évolution du contexte politique et réglementaire.

11.4 Risque de marché

Le cacao est une matière première dont le cours fait l'objet de négociations sur les bourses internationales de Londres et de New York. Compte tenu de la forte volatilité du marché et de la correction brutale observée au premier semestre 2026, les cours sont susceptibles d'évoluer de manière erratique.

Toutefois, sur le long terme, les fondamentaux de la filière indiquent une résilience structurelle de la demande. Une correction prolongée en dessous du « seuil de subsistance » a par ailleurs pour effet de décourager un grand nombre de petits producteurs, ce qui crée de fait un plancher naturel en dessous duquel l'activité agricole devient insoutenable à grande échelle.

Les autorités locales ivoiriennes, soucieuses de protéger cette importante population de producteurs, fixent un prix d'achat réglementé (prix bord champ). Ce tarif est indexé sur les mécanismes du marché et la valeur de référence CAF (Coût, assurance, fret), subissant ainsi les contraintes des fluctuations internationales, comme l'a illustré la révision drastique des prix intervenue en mars 2026.

Notons que ces prix réglementés sont des repères de court terme qui n'incorporent pas toujours l'ensemble des primes qualitatives ou des spécificités liées à des certifications strictes (telles que l'amorce de la démarche bio Ecocert). Ces valorisations spécifiques soutiennent la résilience des actifs biologiques et des flux de revenus à long terme.

Les acteurs de premier plan cherchent à mitiger leur exposition en nouant des accords stratégiques avec des partenaires de premier ordre. En cas de risque élevé sur l'évolution des cours, des instruments de couverture ou des stratégies de gestion de trésorerie peuvent être

activés pour amortir l'impact de la volatilité des matières premières sur les résultats. Par ailleurs, la gestion rigoureuse du fonds de roulement permet de prémunir les structures contre les tensions financières majeures liées aux fluctuations des taux d'intérêt et de change. À ce jour, le Groupe n'utilise aucun instrument de couverture financière.

11.5 Risques financiers

11.5.1 Risque de change

Les sociétés du groupe se fournissent essentiellement auprès de fournisseurs locaux en Francs CFA (en parité fixe avec l'Euro depuis le 1er janvier 1999). Un risque de change pour les achats auprès des fournisseurs locaux existerait si la parité entre le FCFA et l'Euro était abandonnée. Le Groupe reste cependant exposé aux risques de variation des taux de change internationaux et de change croisés, du fait que les cours mondiaux de référence du cacao (notamment à Londres et New York) sont exprimés en devises étrangères (livre sterling ou dollar US), alors que les prix réglementés et les charges d'exploitation locales en Côte d'Ivoire sont libellés en FCFA. Les turbulences et la correction des marchés internationaux observées au premier semestre 2026 accentuent la nécessité d'une surveillance étroite de ces expositions de change indirectes dans le cadre de la commercialisation.

11.5.2 Risque de liquidité

Depuis la création du Groupe, la majeure partie des investissements a été consacrée au financement du développement des plantations et à la mise en place de l'activité de transformation.

Outre ses capitaux propres, le Groupe a bénéficié de financements à court terme, sous la forme d'avances en comptes courants non porteuses d'intérêts. Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital. L'entrée au capital de LACASA, acteur du secteur fort de 175 ans d'histoire, apporte un élément de partenariat solide pour l'avenir de KKO. Avec la direction du conseil d'administration désormais assumée par des membres de LACASA, cela confère une stabilité et une continuité institutionnelle majeures au Groupe.

Néanmoins, la forte volatilité des cours mondiaux et la révision brutale du prix bord champ intervenue en mars 2026 ont introduit des pressions de trésorerie significatives pour les acteurs locaux, nécessitant une gestion rigoureuse du fonds de roulement et des liquidités à court terme.

A l'avenir, le Groupe pourrait à nouveau avoir besoin de capitaux supplémentaires pour d'autres développements : d'une part, pour l'acquisition des droits de terrains ainsi que pour réaliser les investissements nécessaires à l'exploitation agricole ; d'autre part, pour l'extension de l'usine déjà nécessaire au vu du carnet de commandes et de la structuration des activités de transformation ; enfin, pour réaliser les projets de commercialisations nationales et internationales dans un cadre macroéconomique renouvelé.

Note : Le Groupe LACASA cumule les qualités d'actionnaire de référence, de dirigeant et de partenaire commercial/client de la Société. Cette concentration des rôles, bien qu'essentielle au soutien financier et opérationnel de la phase de redressement, présente un risque structurel de dépendance. La Société veille toutefois à ce que les conventions conclues avec les parties liées fassent l'objet des procédures de contrôle réglementaires en vigueur (notamment la procédure des conventions réglementées soumise à l'approbation du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale) afin de garantir des conditions de marché équitables et de protéger l'intérêt social.

11.6 Risques juridiques et contentieux

À la date de clôture, aucun litige significatif susceptible d'avoir un impact matériel sur les comptes consolidés n'est identifié. Néanmoins, le Groupe reste exposé à des risques réglementaires et juridiques liés à :

- La fiscalité locale et internationale applicable aux exportations, dans un contexte de réajustement des prix et des filières.
- L'évolution du cadre législatif ivoirien en matière foncière, environnementale et de conformité aux nouvelles exigences de traçabilité et de durabilité (notamment la transition biologique).
- Les obligations sociales liées à la main-d'œuvre (droit du travail, sécurité sociale) et l'adaptation aux récentes réformes institutionnelles et de gouvernance de la filière.

Un suivi régulier est assuré en lien avec les conseils juridiques locaux et les commissaires aux comptes pour anticiper tout changement de réglementation et sécuriser les opérations du Groupe.

11.7 Mesures de gestion des risques

Le Groupe a déployé un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques incluant :

- Une cartographie dynamique des risques mise à jour en fonction des évolutions rapides de l'activité, de la correction des marchés internationaux et des réajustements du calendrier de campagne.
- Des procédures strictes de validation des engagements financiers et des contrats commerciaux adaptées aux contraintes de trésorerie.
- Un comité Environnement, Social et de Gouvernance (ESG), mis en place courant 2025, qui supervise l'application de ces procédures et évalue les risques émergents.
- La stabilité institutionnelle renforcée cette année par l'arrivée du Groupe LACASA (partenaire de premier plan fort de 175 ans d'histoire) et l'exercice de la présidence du conseil d'administration par ses membres, assurant une continuité stratégique et un pilotage accru de la maîtrise des risques.

11.8 Incertitudes sur les perspectives à venir

Pour le second semestre 2026, l'environnement macroéconomique, politique et sectoriel reste marqué par plusieurs incertitudes :

- les prix internationaux du cacao demeurent volatils, amplifiés par la correction des cours observée au cours du premier semestre.
- les conditions climatiques en Côte d'Ivoire doivent être attentivement surveillées pour confirmer les prévisions de récolte et la résilience des parcelles.
- la conjoncture économique mondiale et les réajustements de la filière (notamment la révision des prix bord champ et le nouveau calendrier de campagne) continuent d'influencer la demande et la trésorerie des acteurs de la transformation.

Néanmoins, les initiatives en cours—telles que les investissements sur les plantations, le partenariat stratégique renforcé par l'arrivée du Groupe LACASA à la tête du conseil d'administration, ainsi que l'optimisation logistique et opérationnelle—devraient permettre de soutenir la trajectoire de croissance et de stabiliser les perspectives du Groupe, sous réserve de la matérialisation de ces hypothèses favorables.

12 CHIFFRE D'AFFAIRES

	Exercice clos le 30 Juin 2026	Exercice clos le 30 Juin 2025
	en EUROs	en EUROs
Chiffre d'affaires	**4 094 746**	**9 511 763**
Vente de fèves de cacao	-	800 009
Vente de masse et de beurre de cacao	4 094 746	8 711 754
Autres ventes	-	-

Pour la période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026, marquant la campagne intermédiaire 2025/2026 (désormais structurée sur le cycle de mars à septembre), les prix bord champ du cacao fixés par le Conseil du Café-Cacao ont subi une révision majeure, s'établissant à 1 200 FCFA / kg. Ces prix s'appliquent au cacao bien fermenté, bien trié et séché, conformément aux annonces officielles.

À cette situation s'ajoute la composante traditionnelle de la saisonnalité de la production cacaoyère, caractérisée par l'alternance des campagnes de récolte.



13 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Le poste « achat de matières premières et fournitures » évolue à la baisse en valeur de manière significative, en cohérence avec le ralentissement de l'activité sur la période. Parallèlement, l'augmentation des coûts évoquée dans la synthèse reflète un effet prix unitaire (porté par la hausse des tarifs du fret et des conditions d'approvisionnement à la tonne), qui se combine ou s'exerce malgré la baisse des volumes.

Les honoraires concernent les prestations de consultants pour l'accompagnement des filiales Ivoiriennes, les prestations, de conseil, de comptabilité et d'audit. La variation par rapport au précédent semestre provient principalement des honoraires 2025 liés à l'augmentation de capital réalisée en février 2025.

Les frais de location concernent notamment la location des appartements mis à disposition de certains membres du personnel, la location des bureaux, la location de matériel et d'outillage d'exploitation, et la location de terrains.

Le poste « Assurances » est essentiellement constitué de l'assurance contractée au titre de l'emprunt obligataire émis par SOLEA.

Les impôts et taxes concernent principalement les prélèvements liés au transport des fèves et aux activités industrielles locales. Leur diminution au cours du semestre est directement liée à la baisse d'activité au cours des premiers mois 2026.

	Exercice clos le 30 Juin 2026	Exercice clos le 30 Juin 2025
	en EUROs	en EUROs
Charges activées liées aux actifs biologiques	**(27 396)**	**(27 396)**
Marchandises et matières consommées (y compris variation de stocks)	**3 427 874**	**7 574 564**
Achats de fèves et de beurre	1 732 889	6 542 769
Autres achats	171 638	244 767
Variation de stocks	1 523 346	787 029
Avantages du personnel	**189 786**	**136 066**
Rémunérations directes	189 786	136 066
Autres dépenses opérationnelles	**1 309 652**	**1 966 857**
Frais de voyages et déplacements	21 733	26 524
Entretien et réparation	34 704	67 706
Honoraires	454 533	627 799
Télécommunications	7 112	4 726
Frais de location	62 758	70 782
Assurances	80 910	75 730
Remunération des dirigeants et administrateurs	281 209	272 941
Impôts et taxes	260 423	711 583
Autres dépenses opérationnelles	106 268	109 065
Pour un total de	*4 899 915*	*9 650 092*

14 RÉSULTAT FINANCIER

	Intermédiaire au 30 Juin 2026	Semestre clos le 30 Juin 2025
	en EUROs	en EUROs
Charges financières	**349 965**	**333 119**
Intérêts sur emprunts et bancaires	316 401	296 178
Charges financières sur droit d'utilisation	33 564	36 940

Les charges financières au 30 juin 2026 sont essentiellement constituées des intérêts de l'emprunt obligataire « SOLEA 7,20% 2023-2031 ».

15 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

	Solde des Impôts différés au 1er janvier	Variation par le résultat net	Variation par les AERG	Solde des Impôts différés au 31 décembre
	en EUROs	en EUROs	en EUROs	en EUROs
Intermédiaire au 30 Juin 2026	**3 412 321**	**207 323**	**59 863**	**3 679 506**
Cacaoyers	600 806	7 990	59 863	668 658
Tecks	2 918 802	195 368		3 114 170
Caféiers	-	-		-
Shokko (déficit reportable)		-		
SHOKKO (IFRS16)	(17 691)	(2 477)		(20 168)
SHOKKO (Coûts usine)	(103 128)	14 732		(88 396)
SOLEA (emprunt obligataire)	47 358	-		47 358
Autres	(33 826)	(8 290)		(42 116)
Exercice clos le 31 Déc. 2025	**2 725 106**	**717 468**	**(30 253)**	**3 412 321**
Cacaoyers	554 094	76 965	(30 253)	600 806
Tecks	2 572 875	345 927		2 918 802
Caféiers	-	-		-
SHOKKO (déficit reportable)		-		
SHOKKO (IFRS16)	(11 463)	(6 228)		(17 691)
SHOKKO (Coûts usine)	(132 593)	29 465		(103 128)
SOLEA (emprunt obligataire)	47 358	-		47 358
Autres	(305 165)	271 339		(33 826)

SOLEA bénéficie d'une exonération d'impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), des contributions de patentes et licences sur 15 ans à compter du 1er février 2014. L'exonération est totale du 1er février 2014 au 31 décembre 2026 ; ensuite elle est réduite à 50% des droits normalement dus du 1er janvier au 31 décembre 2027 puis 25 % des droits normalement dus du 1er janvier au 31 décembre 2028. Aucun impôt courant ne sera donc dû par la société durant la période sous revue.

Un passif d'impôt différé a été reconnu sur la juste valeur des cacaoyers et des tecks au 30 juin 2026, du fait de leur durée de vie de 35 ans et de la permanence de différence de valeur temporaire de ces actifs au-delà de la 15ème année (fin de la période de vacances fiscales dont bénéficie SOLEA).

Aucun actif d'impôt différé lié aux pertes fiscales de la société n'a été comptabilisé en l'absence de perspectives suffisantes d'imputation.

16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En euros	Exercice clos le 31 Déc. 2025	Augmentations	Cessions & Mises au rebut	Reclasse-ments	Intermédiaire au 30 Juin 2026
Valeur brute					
Agencements et aménagements de terrains	2 464 378			-	2 464 378
Constructions sur sol d'autrui	226 165	-	-	-	226 165
Installations techniques, matériel & outillage	4 484 437	-	-	-	4 484 437
Autres immobilisations corporelles	353 594	-	(2 123)	-	351 471
Immobilisations en cours	480 833	110 786		-	591 619
Avances et acomptes s/immo. corp.	52 319	-	-	-	52 319
Total valeur brute	**8 061 726**	**110 786**	**(2 123)**	**-**	**8 170 389**
Amortissements					
Agencements et aménagements de terrains	(916 471)	(42 173)	-	(84 370)	(1 043 014)
Constructions sur sol d'autrui	(121 976)	(150)	-	84 370	(37 755)
Installations techniques, matériel & outillage	(3 083 594)	(179 791)	-		(3 263 384)
Autres immobilisations corporelles	(218 392)	(22 699)	2 123		(238 967)
Dépréciations			-		
Agencements et aménagements de terrains	(23 502)	-	-		(23 502)
Constructions sur sol d'autrui	(2 882)	-	-		(2 882)
Immobilisations en cours	-				-
Total amortissements	**(4 366 816)**	**(244 812)**	**2 123**	**-**	**(4 609 505)**
Total valeur nette	**3 694 910**	**(134 026)**	**-**	**-**	**3 560 884**

Les immobilisations corporelles sont principalement composées d'équipements industriels nécessaires au processus de production comprenant notamment des installations de torréfaction, de broyage et de pré-broyage du cacao, des équipements de manutention et des installations électriques et infrastructures associées (équipements de stockage et chambre froide). Outre les installations de production de l'usine de SHOKKO, le reste du poste est composé de matériel agricole et de matériel roulant des plantations de SOLEA.

Les agencements et aménagements de terrains sont constitués des investissements relatifs à la construction des stations d'irrigation (principalement des pompes, des cuves, des frais de forages, etc.) et des aménagements de la plantation de Bocanda (menuiserie, ciment, sable, etc.).

Les immobilisations en cours concernent essentiellement le projet de chocolaterie initié en 2021 et mis en attente depuis cette date ainsi que le matériel de remplacement acquis au cours de la période et destiné à l'usine de SHOKKO.

17 ACTIFS BIOLOGIQUES

Une fois arrivés à maturité, et après avoir été comptabilisés à leur coût d'acquisition, les actifs biologiques font l'objet d'une valorisation à la juste valeur, découlant d'une technique de valorisation catégorisée de niveau 3 consistant à définir les flux financiers futurs attendus des récoltes à venir sur la base d'un prix au kilo, d'un rendement estimé à l'hectare, et le cas échéant de facteurs de risques constituant le taux d'actualisation.

Toutefois, les plantes productrices ne sont comptabilisées à leur juste valeur que quand elles ont atteint leur stade de maturité. Avant cela, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

En euros	Intermédiaire au 30 Juin 2026	Exercice clos le 31 Déc. 2025
Plantes productrices		
Cacaoyers non matures	-	-
Cacaoyers matures	3 644 560	3 738 774
Caféiers non matures	-	-
Récolte sur pieds	190 806	190 806
Tecks	12 895 116	12 086 001
Total valeur brute	**16 730 482**	**16 015 581**
Amortissements		
Cacaoyers matures	(590 316)	(504 283)
Total amortissements	**(590 316)**	**(504 283)**
Dépréciations		
Cacaoyers matures	(392 697)	(376 295)
Caféiers non matures	-	-
Total dépréciations	**(392 697)**	**(376 295)**
Total valeur nette	**15 747 469**	**15 135 003**

Les variables utilisées pour la valorisation des actifs biologiques au 30 juin 2026 ont été reprises à l'identique par rapport à l'exercice 2025, certaines variables étant déterminées de manière annuelle. Au 30 juin 2026, un ajustement de la juste valeur a été estimé au prorata temporis, sans changement des hypothèses retenues au 31 décembre 2025. Cet ajustement porte sur la valorisation des tecks et des cacaoyers matures ; le montant de la récolte sur pieds, qui n'est actualisé qu'annuellement, est inchangé par rapport au 31 décembre 2025.

Les impacts liés à la comptabilisation initiale et à la variation de la juste valeur des actifs biologiques (tecks) sont reconnus en résultat net dans la rubrique « Variation de la juste valeur des actifs biologiques ». La revalorisation des cacaoyers matures est comptabilisée en autres éléments du résultat global.

En euros	Exercice clos le 31 Déc. 2025	Acquisition/ production	Récolte sur pieds	pertes	Réévaluation par les AERG	Reclassement	Réévaluation par le résultat	Intermédiaire au 30 Juin 2026
Valeur brute								
Cacaoyers non matures	-	-						-
Cacaoyers matures	3 738 774	-			(94 213)			3 644 560
Caféiers non matures	-			-				-
Récolte sur pieds	190 806		-					190 806
Pépinière	-	-		-	-		-	-
Tecks	12 086 001	27 397			-		781 719	12 895 116
Total valeur brute	**16 015 581**	**27 397**	**-**	**-**	**(94 213)**	**-**	**781 719**	**16 730 482**
Amortissements								
Cacaoyers matures	(504 283)	(86 033)			-			(590 316)
Total amortissements	**(504 283)**	**(86 033)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(590 316)**
Dépréciations								
Cacaoyers matures	(376 295)						(16 402)	(392 697)
Caféiers non matures	-			-				-
Total dépréciations	**(376 295)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(16 402)**	**(392 697)**
Total valeur nette	**15 135 003**	**(58 637)**	**-**	**-**	**(94 213)**	**-**	**765 317**	**15 747 469**

18 CAPITAUX PROPRES

	Intermédiaire au 30 Juin 2026	Exercice clos le 31 Déc. 2025
	en EUROs	en EUROs
Attribuables aux propriétaires de la société	**14 377 517**	**10 839 066**
Capital	20 972 335	16 292 335
Prime d'émission	1 381 352	1 381 352
Réserve de réévaluation	2 864 039	3 018 023
Réserves de consolidation groupe	(9 852 644)	(9 938 259)
Résultat de l'exercice Groupe	(987 565)	85 615
Participations ne donnant pas le contrôle	**(955)**	**(863)**

L'exercice a été marqué par la conclusion d'un protocole d'investissement stratégique avec la société Lacasa S.A.U., le 30 avril 2026 visant à renforcer la structure financière de KKO International. Cette opération s'est concrétisée par une augmentation de capital d'un montant total de 4 680 000 €, réalisée par l'émission de 46 800 000 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 0,10 €, libérées pour partie en numéraire (2 200 000 €) et pour partie par compensation de créances (2 480 000 €). Parallèlement, l'opération comprend l'attribution de 48 000 000 bons de souscription d'actions (BSA)exerçables par tranches successives, ainsi qu'une réorganisation de la gouvernance et du Conseil d'Administration afin d'accompagner le développement futur du groupe.

	Intermédiaire au 30 Juin 2026	Exercice clos le 31 Déc. 2025
	en EUROs	en EUROs
Capital social au 1er janvier	**16 292 335**	**13 881 815**
Augmentation de capital du 28 février 2025		2 410 520
Augmentation de capital du 30 avril 2026	4 680 000	
Capital social au 30 juin	**20 972 335**	**16 292 335**

19 ACTIFS COURANTS

	Intermédiaire au 30 Juin 2026	Exercice clos le 31 Déc. 2025
	en EUROs	en EUROs
Stocks		
Stocks de fèves	1 335 269	2 981 416
Stock de masse de cacao	455 169	332 368
Total	1 790 438	3 313 784
Créances commerciales et autres débiteurs		
Avances et acomptes fournisseurs	11 391	42 391
Créances client - courant	3 068 797	2 322 950
Créances fiscales et sociales	367 637	272 849
Autres débiteurs	1 064 109	1 178 643
Total	4 511 935	3 816 832

Les créances clients représentent le solde restant à régler à la clôture de la période au titre des ventes réalisées au cours du semestre. Les autres débiteurs sont essentiellement constitués d'avances versées à des fournisseurs d'immobilisations chez SHOKKO.

20 PASSIFS COURANTS

	Intermédiaire au 30 Juin 2026	Exercice clos le 31 Déc. 2025
	en EUROs	en EUROs
Dettes financières et de location courantes		
Emprunts auprès établiss. de crédit - courant	1 390 307	271 578
Dettes de location courantes	104 750	101 127
Total	**1 495 057**	**372 705**
Dettes commerciales et autres créditeurs		
Dettes fournisseurs - courant	614 295	1 072 121
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	110 668	100 700
Dettes sociales - courant	340 082	331 705
Dettes fiscales (hors IS) - courant	287 656	248 705
Autres dettes courantes	978 779	3 986 574
Total	**2 331 481**	**5 739 804**

Les dettes financières courantes comprennent principalement la part de l'emprunt obligataire de SOLEA remboursable à moins d'un an pour 1,12 million d'euros et les intérêts courus sur emprunt pour 0,2 million d'euros. Les dettes fournisseurs concernent la société holding KKO pour 0,4 million d'euros. Les autres dettes courantes sont essentiellement des indemnités à verser au titre du litige EHGO pour 0,6 million d'euros. La variation depuis le 31 décembre 2025 s'explique principalement par la disparition des avances et acomptes à hauteur de 2,2 millions d'euros ayant fait l'objet d'une compensation dans le cadre de l'augmentation de capital.

21 DETTES FINANCIÈRES

	Exercice clos le 31 Déc. 2025	Augmentation	Diminution	Reclassement	Intermédiaire au 30 Juin 2026
	en EUROs	en EUROs	en EUROs	en EUROs	en EUROs
Dettes financières non courantes	**5 711 206**	**47 293**	**-**	**(1 118 729)**	**4 639 770**
Obligations OCEANES	-		-		-
Emprunt obligataire 2023-2031	5 711 206	47 293		(1 118 729)	4 639 770
Dettes financières courantes	**271 579**	**181 541**	**(181 541)**	**1 118 729**	**1 390 307**
Emprunts auprès établiss. de crédit - courant	90 038			1 118 729	1 208 767
Intérêts courus sur emprunt	181 541	181 541	(181 541)		181 541

La part de l'emprunt obligataire remboursable à moins d'un an a été reclassée des dettes financières non courantes vers les dettes financières courantes pour 1,12 million d'euros.

21.1 Emprunt obligataire « SOLEA 7,20 % 2023-2031 »

Dénomination	**SOLEA 7,20% 2023-2031**
Émetteur	SOLEA
Montant de l'émission	4.000.000.000 FCFA (soit approximativement 6 M€)
Taux d'intérêt	7,20% l'an
Durée de l'emprunt	Le remboursement du principal de l'emprunt bénéficie d'un différé de 7 semestres, fixant la date de la première échéance en capital au 31 décembre 2026.
Type de placement	Emprunt obligataire privé
Nature des titres	Les obligations sont dématérialisées, négociables de gré à gré, conformément à la réglementation sur la conservation des valeurs mobilières dans l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)
Nombre de titres	80
Valeur nominale des titres	50.000.000 FCFA
Prix d'émission des titres	50.000.000 FCFA
Mode d'amortissement	Amortissement annuel, linéaire et constant du capital sur la durée de l'Emprunt Obligataire, après un différé initial de sept semestres

Mode de paiement des coupons d'intérêts	Paiement du coupon semestriel à compter de la date de jouissance des titres

L'émission de cet emprunt obligataire s'est accompagnée de la mise en place d'une convention de garantie autonome conclue avec le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE). Cette convention prévoit la garantie du FAGACE à hauteur de 80% du montant en principal de l'emprunt.

Cette garantie est assurée sur la durée de l'emprunt et rémunérée au travers de commissions. Le Groupe a également mis en place des sûretés en contre-garantie de cette convention.

Le remboursement du principal bénéficie d'un différé de sept semestres. La première échéance en capital interviendra le 30 janvier 2027 ; le capital est ensuite amorti annuellement jusqu'en 2031. Conformément à IAS 1, la fraction remboursable dans les douze mois suivant la clôture est présentée en passifs courants (1,12 M€), le solde en passifs non courants.

22 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les soldes et les transactions au sein du Groupe ont été éliminés à la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les détails des transactions entre le Groupe et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

Prêts consentis par des parties liées

	Intermédiaire au 30 Juin 2026	Exercice clos le 31 Déc. 2025
	en EUROs	en EUROs
Dettes envers les propriétaires et administrateurs de la Société	**73 422**	**73 933**

22.2 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les équipes de direction et les membres des conseils d'administration de KKO International, SOLEA et SHOKKO.

	Intermédiaire au 30 Juin 2026	Exercice clos le 30 Juin 2025
	en EUROs	en EUROs
Avantages à court terme et honoraires*	281 209	272 941
Paiements en actions		
Total	**281 209**	**272 941**

* coût pour l'entreprise

23 MODALITÉS DE DIFFUSION, AUDIT ET RESPONSABILITÉ

23.1 Dépôt et publication (AMF / site / Euronext)

Conformément à l'article 4.1.4 des Règles harmonisées Euronext Growth (Livre I) le présent rapport semestriel est :

- Déposé auprès de l'AMF via un diffuseur professionnel habilité.
- Mis à la disposition du public sur le site Internet de la Société (www.kko-international.com), dans la rubrique « kko-international.com/investisseurs/rapport-financiers ».
- Diffusé dans le respect des obligations de transparence d'Euronext Growth Paris, garantissant un accès égal et simultané à l'information pour l'ensemble des investisseurs.

23.2 Déclaration de responsabilité

En tant que Président et représentant le conseil d'administration, j'atteste que les comptes résumés pour le semestre écoulé ont été établis conformément aux normes comptables applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

J'atteste également que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un compte rendu fidèle des événements importants survenus au cours des six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fernando LACASA, Président-Directeur Général

Le 30 octobre 2026

23.3 Absence de rapport d'audit / revue limitée

Conformément à la réglementation applicable aux émetteurs cotés sur Euronext Growth, les comptes semestriels n'ont pas fait l'objet d'un rapport d'audit ni d'une revue limitée par les Commissaires aux comptes.

23.4 Date de validation et signatures

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 29 octobre 2026 à 11h et signé par Fernando LACASA, Président du conseil d'administration.



Pour le Conseil d'administration

• • •

